

## **Brésil : deux hommes condamnés pour tentative d'avortement forcé**

**Author** : Jeanne Smits

**Categories** : [Divers Jeanne smits](#)

**Date** : 8 octobre 2011

Deux hommes, Caros Nogueira de Campos, 27 ans, et Rafael Corrêa Bispo, 26 ans, ont été [condamnés](#) respectivement à 14 mois et un an de prison, vendredi au Brésil, pour avoir forcé une femme à avaler trois comprimés de cytotec, molécule interdite dans ce pays en raison de ses effets abortifs. Ils ont également introduit un comprimé de Cytotec dans son vagin pour mieux s'assurer de son action, puis ils l'ont endormie à l'éther avant de s'enfuir.

Ils avaient fait beaucoup de bruit dans son appartement et, les voisins ayant appelé la police, ils avaient été appréhendés en sortant de l'immeuble ; Carlos avait alors tenté de se débarrasser discrètement d'un calibre 38 mais la police s'était aperçue de la manœuvre.

La jeune femme, emmenée immédiatement aux urgences, a subi à temps un lavage de l'estomac et l'avortement n'a donc pas eu lieu. Raison pour laquelle les malfrats n'ont pas écopé de 3 à 10 ans de prison, peine prévue pour l'avortement forcé.

Au fil du procès les deux jeunes hommes ont avoué qu'ils devaient recevoir 2000 Reils pour la commission du crime, sans en révéler le commanditaire ; ils ont seulement fait allusion aux tractations qui avaient eu lieu avec un intermédiaire qui leur avait promis la somme à remettre une fois que le « service » aurait été « achevé ».

Où l'on comprend que le crime organisé sait, lui, au moins, ce qu'est un avortement : la mise à mort d'un être humain. La preuve, c'est que cela peut rapporter gros.

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)